

Assura, le **seul assureur** à garantir le maintien de l'âge d'entrée! >>

Complementa Extra

Assurance complémentaire étendue

Une assurance très complète pour éviter les soucis pendant votre séjour à l'hôpital ou lors de traitements ambulatoires

Vos avantages

- › Prestations sans participation à charge de l'assuré
- › Psychothérapie
- › Verres de lunettes et verres de contact
- › Soins dentaires
- › Aide ménagère pendant et après l'hospitalisation

Enfants
dès Fr. **4.80**
Adultes
dès Fr. **14.-**
par mois

PRESTATIONS

Hospitalisations

Traitements et séjours hospitaliers	Couverture en division générale de l'ensemble des hôpitaux publics de Suisse, y compris pour les traitements semi-hospitaliers ou ambulatoires, sans limite de durée, avec libre choix du médecin
Aide ménagère par un service d'assistance	Fr. 50.- par jour, 30 jours par année, du 1er jour d'hospitalisation au 15e jour après la sortie de l'établissement
Garde spéciale	Fr. 1'000.- par année
Accompagnement d'un enfant	Fr. 70.- par jour, 10 jours par année, pour les frais d'hébergement de l'accompagnant facturés par l'hôpital
Garde d'enfants jusqu'à 15 ans par un organisme officiel	Fr. 70.- par jour, 21 jours par année, pour les enfants d'un assuré adulte hospitalisé

Traitements ambulatoires et prestations spéciales

Traitements ambulatoires et prestations spéciales	Prise en charge de la différence de tarif hors du canton de domicile
Thérapies alternatives	Couverture des thérapies alternatives avec Medna et Natura
Médicaments	Fr. 50'000.- sur la durée du contrat pour les médicaments vitaux sans équivalent dans la LS, sur prescription médicale
Moyens auxiliaires	Fr. 500.- par année pour les appareils médicaux ou articles orthopédiques, sur prescription médicale

Soins dentaires	Fr. 1'500.– par année, après déduction de la franchise de Fr. 500.–, selon tarif SSO. Couverture supplémentaire et franchise réduite de 50% pour les mineurs avec Denta Plus
Transport et sauvetage	En Suisse, 100% du montant de la facture : sans limite pour les transports; pour les sauvetages: Fr. 20'000.–. Couverture à l'étranger possible avec Mondia
Urgences à l'étranger	Couverture selon tarif appliqué en Suisse. Possibilité de couvrir le dépassement de tarif avec Mondia
Assistance scolaire par une personne qualifiée	Fr. 50.– par jour, max. Fr. 3'000.– par année, lorsque l'assuré mineur, malade ou accidenté, ne peut pas suivre le programme scolaire pendant un mois
Soins à domicile évitant une hospitalisation	Fr. 200.– par jour, 21 jours par année, sur prescription médicale
Cures balnéaires, sur prescription médicale	En Suisse: Fr. 1'000.– par année pour les frais de bains et de soins. A l'étranger: Fr. 500.– par année, si l'affection ne peut être traitée en Suisse
Cures de convalescence, sur prescription médicale	En Suisse, Fr. 40.– par jour, 21 jours par année
Verres de lunettes et lentilles de contact	Fr. 100.– par année, cumulables sur plusieurs années jusqu'à une somme de Fr. 500.–
Chirurgie corrective de la vue	Fr. 100.– par année, cumulables sur plusieurs années jusqu'à une somme de Fr. 500.–
Psychothérapeutes non-médecins et psychologues indépendants	Jusqu'à 100% d'une facturation brute de Fr. 1'500.– par année civile, pour les frais consécutifs à des traitements médicalement prescrits et prodigués par des psychothérapeutes non-médecins et des psychologues indépendants figurant sur la liste établie par l'organisation faîtière des assureurs-maladie suisses